


Numéro	DL220608-SI01	 Illkirch-Graffenstaden
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Fonction publique – Autres catégories de personnels	
Objet	Rémunération des animateurs du Centre de loisirs	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 30 juin 2022 à l'Illiade

L'an deux mil vingt-deux le trente juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Illiade - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoints, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, HEIM Valérie, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, RINKEL Marie, FROEHLI Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, MAGDELAINE Séverine, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, KOUJIL Soufiane, FRUH Marie-Josée, LONGECHAL Béatrice, Conseillers

Etaient excusés :

- Madame Sylvie SEIGNEUR ayant donné procuration à Madame Isabelle HERR
- Monsieur Yvon RICHARD ayant donné procuration à Monsieur Hervé FRUH
- Monsieur Fabrice KIEHL ayant donné procuration à Monsieur Cédric HERBEAULT
- Madame Stéphanie CLAUS ayant donné procuration à Madame Marie-Josée FRUH
- Madame Dominique MASSÉ-GRIESS ayant donné procuration à Madame Elisabeth DREYFUS
- Monsieur Emmanuel BACHMANN ayant donné procuration à Madame Bénédicte LELEU
- Madame Barbara RIMLINGER ayant donné procuration à Madame Pascale GENDRAULT
- Monsieur Rémy BEAUJEU

Nombre de conseillers présents :	27
Nombre de conseillers votants :	34
Date de convocation et affichage :	24 juin 2022
Date de publication délibération :	6 juillet 2022
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	6 juillet 2022

Numéro	DL220608–SI01	1/1
Matière	Fonction publique – Autres catégories de personnels	

IV. PERSONNEL

4. RÉMUNÉRATION DES ANIMATEURS DE CENTRE DE LOISIRS

La rémunération actuelle des animateurs du Centre de loisirs Municipal sans hébergement et du Centre Socio Culturel intervenant durant les congés d'été est fixée par une délibération du Conseil Municipal du 8 mars 2004.

Cette rémunération est basée sur des forfaits journaliers déterminés en fonction de la qualification des animateurs.

Il est proposé au Conseil Municipal de revaloriser le montant de ces rémunérations pour tenir compte de l'évolution du SMIC depuis cette date mais aussi favoriser l'attractivité de ces missions et pallier aux difficultés de recrutement rencontrées.

Il est proposé au Conseil Municipal :

de fixer la rémunération horaire des agents d'encadrement vacataires de la manière suivante :

- **Forfait de 73 €/jour (avec une revalorisation du montant à chaque augmentation du SMIC) pour les animateurs assurant l'animation du CLSH au Muhlegel et à l'III aux loisirs. Il y a lieu de rappeler que ce forfait ne s'appliquera pas aux vacataires qui interviennent par ailleurs durant l'année scolaire au titre des activités périscolaires.**
- **SMIC horaire + congés payés pour les vacataires assurant l'animation au Phare de l'III ;**

de prévoir la dépense au budget.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte, à l'unanimité, la présente délibération.**

Pour : 34 PHILIPPS Thibaud, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, RINKEL Marie, KOUJIL Soufiane, FRUH Marie-Josée, FROEHLI Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, LONGECHAL Béatrice, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara

Pour extrait conforme

**Le Maire
Thibaud PHILIPPS**

